

Avis adopté

Séance plénière du 11 avril 2023

Vers un Traité international sur la pollution par les plastiques : enjeux, options, positions de négociations

Déclaration des groupes Agriculture et Coopération

Par cet avis, le CESE souhaite porter la position de la société civile dans la négociation d'un traité qui revêt une importance cruciale. En effet, le plastique dispose de caractéristiques qui lui ont permis de devenir un des matériaux le plus utilisé dans le monde et dont on a du mal à se passer tant ses qualités paraissent irremplaçables. Mais ce tableau a aussi un aspect plus sombre : les difficultés de collecte, recyclage et élimination d'un matériau de plus en plus sophistiqué.

En effet, ce matériau que l'on côtoie quotidiennement, et que l'on utilise largement (156 kg par an et par personne dans les pays de l'OCDE) a la fâcheuse tendance à se retrouver partout dans notre environnement. Il se retrouve notamment là où il n'est pas acceptable, flottant sur terre, dans les mers et océans ou au cœur de nombreux organismes, sous forme de micro et nanoparticules. Cet avis décrit largement les impacts d'une pollution plastique qui oblige aujourd'hui à aborder la question dans le cadre planétaire pour y apporter une réponse efficace.

Et c'est très finement qu'il décrit les axes de ce que nous, représentants de la société civile d'un pays largement consommateur, devons inciter notre gouvernement à porter comme position dans cette négociation internationale.

Ces positions sont simples, mais n'est-ce pas souvent la simplicité qui est le plus efficace ?

- Avoir de l'ambition pour limiter puis éradiquer la pollution plastique ;
- Viser à l'effectivité avec un instrument juridiquement contraignant ;
- Associer les parties prenantes, car ce sont elles qui feront que les mesures prises auront des effets ;
- Et enfin assurer le financement de la transition plus particulièrement pour les territoires et les personnes les plus vulnérables.

Nos propositions en appui de ces objectifs, sont, dans une approche équilibrée, gage d'une plus large acceptation :

- Définir des trajectoires réalisables ;
- Intégrer dans le traité la notion d'empreinte plastique pour agir tant sur la production que la consommation ;
- Rechercher des alternatives par la recherche et dans le cadre d'une économie circulaire

Les groupes de la Coopération et de l'Agriculture sont en plein accord avec la préconisation 2 et favorables à des objectifs ambitieux, mais la trajectoire doit se faire par étape avec une approche ciblée et adaptée par secteur d'activité.

Pour l'ensemble des acteurs, producteurs comme consommateurs de matières plastiques, les changements ne pourront être traduits concrètement que si les demandes sont soutenables. Il est donc nécessaire de mobiliser des moyens d'accompagnement et de mettre en place des calendriers

de mise en œuvre. Nous soutenons également la préconisation 5 qui vise à repenser nos usages actuels et à rechercher des alternatives viables, durables et acceptables par le consommateur dont l'engagement peut être déterminant à la condition qu'il soit bien informé. Il est donc fondamental que, dans le cadre d'une économie circulaire, la recherche, publique et privée, fondamentale comme appliquée, puisse engager ses efforts en faveur d'alternatives à l'utilisation de la matière plastique. L'accélération des efforts de recherche est aussi nécessaire pour mieux analyser les risques liés au plastique, et appliquer le principe de précaution.

C'est avec cette approche équilibrée que la profession agricole a construit, il y a un peu plus de 20 ans, ADIVALOR, éco-organisme de collecte des déchets agricoles. Grâce à la mobilisation de tous les acteurs du secteur agricole, la France est aujourd'hui le seul pays d'Europe à disposer d'une organisation aussi performante, dédiée à la gestion de l'ensemble des déchets agricoles et qui ne cesse d'étendre sa collecte. ADIVALOR s'est fixé pour objectif d'atteindre un taux de recyclage de 80%, en France, d'ici 2025.

Le secteur de la pêche professionnelle s'est aussi engagé, notamment avec la Coopération maritime, dans la lutte contre la pollution marine par les engins de pêche usagés (EPU).

Différents projets sont mis en place pour encourager le secteur de la pêche professionnelle française à améliorer la gestion des EPU. De multiples initiatives se sont développées sur l'ensemble des 20 000 km de côtes et ont montré des résultats très encourageants. Mais une collecte et un recyclage massifs appellent à renforcer l'accompagnement tant technique que financier.

Nos groupes soutiennent aussi les préconisations 11 et 18 qui visent à inciter les différents pays sur lesquels nous avons de l'influence à nous suivre et à aider ceux qui en ont besoin à lutter contre cette pollution. C'est bien une démarche globale qui sera efficace et non la réponse apportée par quelques pays, fussent-ils de gros consommateurs.

La préconisation 20 le dit clairement, il faut tout à la fois aller vers une responsabilité élargie du producteur dans tous les pays, mais aussi accompagner les pays en développement dans cette voie.

L'ambition de cet avis, que nous partageons, c'est de dégager les moyens chez nous et dans tous les pays pour mettre en œuvre des mesures concrètes qui arriveront à terme à éliminer la pollution plastique.

Les groupes ont voté pour.